

3
 bassins de vie

41
 communes

60 000
 habitants

La communauté d'agglomération **ARCHE Agglo** est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Nous recrutons !

UN·E ENSEIGNANT·E ARTISTIQUE DE FORMATION MUSICALE

- **Temps non complet** (9.75 heures hebdomadaires)
- **Poste de catégorie B- Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique**
- **Statut titulaire**, à défaut contractuel avec CDD d'un à trois ans



Afin d'optimiser votre candidature, votre lettre de motivation devra refléter qui vous êtes, ce qui vous anime et en quoi vos compétences peuvent être transposables dans le poste proposé.

L'École Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD) accueille chaque année environ 600 élèves, encadrés par une quarantaine de professeurs. De nombreuses disciplines sont proposées dont 21 instruments et 18 pratiques collectives.

L'école est répartie sur 3 sites : Tain l'Hermitage, Colombier le Vieux et Saint Donat sur l'Herbasse. En collaboration avec les communes, cette dernière déploie également un projet d'Intervention Musicale en Milieu Scolaire (plus de 80 classes / 1800 élèves).

DÉFINITION DU POSTE :

Rattaché-e à l'École Intercommunale de Musique et de Danse, sous la responsabilité du directeur de l'école, vous participerez au développement de la curiosité et à l'engagement artistique des élèves en inscrivant l'enseignement de la formation musicale dans le projet collectif d'établissement.

- Organise et suit les études des élèves
- Enseigne collectivement ou individuellement la formation musicale (9.75h hebdomadaires), en lien avec le projet d'établissement
- Assure la promotion de l'enseignement de cette discipline
- Participe au rayonnement de l'école intercommunale

PROFIL ATTENDU :

- Titulaire du Diplôme d'Etat ou du DEM ou du DNSPM
- Expérience professionnelle significative sur poste similaire souhaitée
- Sens du travail en équipe et en transversalité
- Sens du service public
- Qualités relationnelles
- Force de propositions et d'innovation pédagogique et artistique
- Disponibilité horaire pour rencontrer les parents ou participer aux réunions et formations

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération statutaire sur grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2ème classe (catégorie B, Filière culturelle artistique) + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 400€ brut (soit 195€ brut pour 9.75h hebdo)

Ou à défaut CDD de 1 à 3 ans avec possibilité de reconduction. Rémunération de 1105€ bruts mensuels en fonction de l'expérience dans le domaine de l'enseignement artistique, par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Congés selon le calendrier scolaire de l'éducation nationale

- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation mutuelle du contrat groupe santé (entre 20€ et 60€ par mois selon la composition du foyer)
- Participation à la cotisation de la mutuelle prévoyance (14 euros par mois, au prorata du temps travail, sur 12 mois pour une mutuelle couvrant la garantie Indemnités journalières + invalidité) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).
- Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).



Temps de travail : 9.75 heures hebdomadaires

qui pourront être cumulables avec 2h de piano qui seront à pourvoir également au 01/09/2026

Lieu de travail : Ecole de Musique
site Tain L'Hermitage (26600)

Poste à pourvoir : 01/09/2026

Date limite de candidature le : 07/08/2026

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : rh@archeagglo.fr

Par courrier : à l'attention de Madame la Présidente, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300 MAUVES

Contact accueil : **04 26 78 78 78**

Renseignements : **Vincent DUMAS, Directeur École Intercommunale Musique et Danse**

v.dumas@archeagglo.fr / **04 75 07 07 54**